



RÉSUMÉ DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DE 2024 ENTRE LA SECTION CONSEIL 4000 D'UNIFOR ET LE CN RAIL



MESSAGE DE LANA PAYNE PRÉSIDENT NATIONALE D'UNIFOR

Bonjour à toutes et à tous les membres d'Unifor,

Le dernier cycle de négociations avec le CN s'est révélé un des plus exigeants depuis longtemps.

Les comités de négociation ont fait face à une entreprise déterminée à imposer ses priorités et à ignorer les contributions indispensables des

travailleuses et des travailleurs qui sont la force derrière son succès. Malgré les difficultés, les membres d'Unifor sont restés fermes, unis dans l'objectif commun d'obtenir une entente juste et respectueuse.

Grâce à votre solidarité et à votre soutien indéfectible, nous avons réussi à trouver des solutions sur les grands enjeux prioritaires, dont la protection du droit exclusif au travail et l'amélioration des conditions de travail. L'entente de principe prévoit des gains significatifs en ce qui concerne la rémunération et les avantages sociaux, ainsi que des mesures de protection cruciales en matière de sécurité d'emploi.

Ces gains témoignent de la force de nos membres et de l'engagement de nos équipes de négociation.

Bien qu'aucune entente ne puisse répondre à toutes les

attentes, celle-ci représente un grand pas en avant pour établir un milieu de travail axé sur l'équité, la sécurité et le respect pour toutes et tous les membres. De plus, elle jette les bases d'un meilleur avenir dans lequel nous continuerons de défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs du secteur ferroviaire partout au pays.

Je tiens à remercier les comités de négociation du Conseil 4000 pour leur engagement et leur attention au cours de ce processus. Leur détermination à défendre les intérêts de nos membres au CN a été extraordinaire. Je tiens surtout à vous remercier, les membres, pour la confiance que vous nous accordez, ainsi que pour votre solidarité. Cette force collective nous permet d'obtenir des résultats tangibles lors des négociations.

Ensemble, nous avons conclu une entente qui reconnaît vos contributions aux activités commerciales du CN et qui renforce les droits et les mesures de protection que vous méritez. Je vous invite à examiner les modalités de l'entente et à assister aux assemblées de ratification qui auront lieu prochainement.

En toute solidarité,

Lana Payne

Présidente nationale d'Unifor



MESSAGE DE DAVE KISSACK, PRÉSIDENT DE CONSEIL 4000

Cette ronde de négociations a été extrêmement difficile. En raison de la baisse du trafic ferroviaire, le CN cherchait à obtenir des concessions de la part du syndicat sous prétexte que l'entreprise avait besoin d'une productivité et d'une flexibilité accrues.

Nos membres ont également soulevé des préoccupations

concernant la sous-traitance et le droit exclusif au travail. Le CN insistait également pour que nos membres abandonnent leurs régimes d'avantages sociaux traditionnels et adhèrent à ses régimes d'avantages sociaux flexibles, un enjeu ayant posé des difficultés supplémentaires lors des négociations.

Grâce au soutien massif des membres, qui ont voté en faveur de la grève dans une proportion de 97 %, nous avons pu retourner à la table de négociation et obtenir ce que le comité de négociation considère comme une entente solide au chapitre notamment des salaires, des avantages comme les prestations d'invalidité de courte durée et de la protection de l'emploi.

D'autres bonifications ont également été apportées aux conditions de travail dans les deux conventions, ce qui, selon le comité de négociation, permettra non seulement de garantir le droit exclusif au travail, mais aussi d'ouvrir la voie à d'autres possibilités de formation. Par conséquent, votre comité de négociation soutient unanimement cette entente et recommande aux membres de l'approuver par un vote de ratification positif.

Dave Kissack

Président

Conseil 4000 d'Unifor

FAITS SAILLANTS

- Hausse salariale de 12 %
- Garantie de retraite anticipée
- Bonification des prestations
- Protection de l'emploi
- Augmentation des prestations d'invalidité de courte durée

FAITS SAILLANTS DE L'ACCORD-CADRE

Salaires

- Hausse salariale totale de 12 % sur 4 ans, soit des hausses régulières de 3 % pour chaque année de l'entente
- Prime à la signature de 1 000 \$ par membre

Prestations et congés de maladie

- Augmentation des prestations d'invalidité de courte durée de 100 \$ par année pour chaque année de l'entente pour un montant total qui passe de 830 \$ par semaine à 1 230 \$ par semaine pendant la durée de l'entente
- Obligation de libérer les 10 jours de congés médicaux payés au 1er janvier de chaque année pour que les membres n'aient pas à attendre de les accumuler tout au long de l'année

Régimes de retraite

- Renouvellement de la lettre de consentement au régime de retraite pour toute la durée de l'entente, permettant aux membres de prendre leur retraite à 55 ans en ayant cumulé 85 points

Droit exclusif au travail

- Protection des droits d'ancienneté et du droit exclusif au travail
- Obligation pour le CN de payer aux membres les taux différentiels de quart pour toutes les heures supplémentaires travaillées lorsqu'il existe de tels taux

Congés

- Renouvellement de la reconnaissance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre) comme jour férié pour la convention 5.1 et la convention complémentaire 5.1

Soins de santé

- Hausse de la couverture des soins dentaires et orthodontiques et des prothèses auditives et hausse de 5 000 \$ du plafond des prestations à vie pour atteindre 66 000 \$

Autres dispositions

- Retrait des listes d'ancienneté des membres syndiqués du personnel qui accèdent à des postes de direction au sein des unités de négociation

FAITS SAILLANTS DE L'ACCORD-CADRE

Convention 5.1 - Hausses du taux horaire - Personnel de bureau

Niveau	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
F	38.49 \$	39.64 \$	40.83 \$	42.05 \$	43.31 \$
G	39.49 \$	40.67 \$	41.89 \$	43.15 \$	44.44 \$
H	40.48 \$	41.69 \$	42.94 \$	44.23 \$	45.56 \$
I	41.55 \$	42.80 \$	44.08 \$	45.40 \$	46.76 \$
J	42.64 \$	43.92 \$	45.24 \$	46.60 \$	48.00 \$
K	43.72 \$	45.03 \$	46.38 \$	47.77 \$	49.20 \$

Convention 5.1 - Hausses du taux horaire - Unités en marche mécanicien(ne)s manœuvre/manœuvres et mécanicien(ne) flotte

Taux	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
28.4 (a)	38.88 \$	40.01 \$	41.21 \$	42.45 \$	43.72 \$
28.4 (b)	36.58 \$	37.68 \$	38.81 \$	39.97 \$	41.17 \$
28.4 (c)	42.76 \$	44.04 \$	45.36 \$	46.72 \$	48.12 \$
Mécanicien(ne) niveau A	45.53 \$	46.90 \$	48.30 \$	49.75 \$	51.24 \$
Conseiller(ère) mécanicien(ne)	46.41 \$	47.80 \$	49.24 \$	50.71 \$	52.23 \$
Contremaître(sse)-mécanicien(ne)	47.48 \$	48.90 \$	50.37 \$	51.88 \$	53.44 \$
Contremaître(sse) garage et conseiller(ère) chef d'équipe	48.33 \$	49.78 \$	51.27 \$	52.81 \$	54.40 \$

FAITS SAILLANTS DE L'ACCORD-CADRE

Augmentations du taux horaire - Intermodal

Vancouver	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	38.99 \$	40.16 \$	41.36 \$	42.60 \$	43.88 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	41.87 \$	43.13 \$	44.42 \$	45.75 \$	47.12 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	40.51 \$	41.73 \$	42.98 \$	44.27 \$	45.60 \$

Augmentations du taux horaire - Intermodal

Edmonton et Calgary	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	38.37 \$	39.52 \$	40.71 \$	41.93 \$	43.19 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	41.27 \$	42.51 \$	43.79 \$	45.10 \$	46.45 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	40.48 \$	41.69 \$	42.94 \$	44.23 \$	45.56 \$

Augmentations du taux horaire - Intermodal

Winnipeg et Saskatoon	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	37.46 \$	38.58 \$	39.74 \$	40.93 \$	42.16 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	40.51 \$	41.73 \$	42.98 \$	44.27 \$	45.60 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	40.48 \$	41.69 \$	42.94 \$	44.23 \$	45.56 \$

FAITS SAILLANTS DE L'ACCORD-CADRE

Augmentations du taux horaire - Intermodal

Brampton	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	38.38 \$	39.53 \$	40.72 \$	41.94 \$	43.20 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	41.29 \$	42.53 \$	43.81 \$	45.12 \$	46.47 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	40.48 \$	41.69 \$	42.94 \$	44.23 \$	45.56 \$

Hourly Rate Increases – Intermodal

Montréal	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	39.02 \$	40.19 \$	41.40 \$	42.64 \$	43.92 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	41.99 \$	43.24 \$	44.54 \$	45.88 \$	47.26 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	41.17 \$	42.40 \$	43.68 \$	44.99 \$	46.34 \$

Augmentations du taux horaire - Intermodal

Moncton et Halifax	Aujourd'hui	2025	2026	2027	2028
Conducteur(trice) équipement	37.46 \$	38.58 \$	39.74 \$	40.93 \$	42.16 \$
Conducteur(trice) équipement lourd	40.51 \$	41.73 \$	42.98 \$	44.27 \$	45.60 \$
Mécanicien(ne) équipement lourd	46.23 \$	47.62 \$	49.05 \$	50.52 \$	52.04 \$
Commis	40.51 \$	41.73 \$	42.98 \$	44.27 \$	45.60 \$

COMITÉ DIRECTEUR DE NÉGOCIATION

Votre comité directeur de négociation recommande cet accord de principe et vous invite à voter en faveur de l'entente.

